

# COMMUNE DE VILLEMONTAIS

(loire)

## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

N° ARR282023

Madame Le Maire de la Commune de VILLEMONTAIS (Loire)

Vu le Code de la route,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi 82-213 du 02/03/1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22/07/1982 et par la loi 83-8 du 07/01/1983,

Vu le décret 86-475 du 14/03/1986 relatif à l'exercice du pouvoir de police en matière de circulation routière et modifiant certaines dispositions du code de la route,

Vu les pouvoirs qui lui sont conférés en matière de réglementation de la circulation,

Vu l'arrêté de voirie n° 2023331001 autorisant la pose d'un échafaudage sur le domaine public pour des travaux de façade par l'entreprise SAS ROLLAND de Saint Haon le Chatel pour l'habitation de M. HIRCHAUER au 501, chemin d'Aris Villemontais (Loire).

### ARRETE

#### Article 1 :

La circulation et le stationnement des véhicules seront interdits sur la voie communale n° 121 dite d'Arri du numéro 501, chemin d'Arri au numéro 510, chemin d'Arri 05 au 19 Juin 2023.

#### Article 3 :

Une signalisation sera mise en place par la SAS ROLLAND de Saint Haon le Chatel.

#### Article 4 :

Madame le Maire sera chargée de l'application du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

\* à SAS ROLLAND de Saint Haon le Chatel

\* Gendarmerie de VILLEREST (Loire)

Fait à Villemontais, le 17 Mai 2023

Le Maire,

GAUME Marie Françoise

